

---

Lettre du conseil général de la commune de Laon pour annoncer que les prêtres viennent en foule déposer leurs titres de prêtrise et abjurer leurs erreurs, en annexe de la séance du 16 frimaire an II (6 décembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Lettre du conseil général de la commune de Laon pour annoncer que les prêtres viennent en foule déposer leurs titres de prêtrise et abjurer leurs erreurs, en annexe de la séance du 16 frimaire an II (6 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 40;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_81\\_1\\_38184\\_t1\\_0040\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38184_t1_0040_0000_3);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

L'Assemblée passe à l'ordre du jour motivé sur la loi qui ordonne que les citoyens réunis en bataillons seront répartis dans les anciens cadres existants.

## VIII.

LETTRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE LAON POUR ANNONCER QUE LES PRÊTRES VIENNENT EN FOULE DÉPOSER LEURS TITRES DE PRÊTRISE ET ABJURER LEURS ERREURS (1).

COMPTE RENDU du *Mercur universel* (2).

« La gent hypocrite, superstitieuse et sacerdotale, dit le conseil général de la commune de Laon, forcée par les circonstances et par le progrès de l'esprit public, vient en foule déposer les titres du mensonge et abjurer les erreurs d'une monstrueuse superstition entre les mains de nos dignes représentants.

« On voit les ânes, semblables au mulet de la fable qui s'avancait d'un pas fier et orgueilleux, chargé de l'or et de l'argent du fise, entrer de tous côtés dans notre ville, portant dans des paniers les vases d'or et d'argent et d'autres ornements, qui jusqu'alors avaient servi à alimenter la sotte crédulité des bigots et des imbéciles.

« Les temples de l'erreur, du mensonge et de l'imposture sont purifiés. Ils sont devenus le siège et la demeure éternelle de la raison, de la vérité, de la franchise. »

Mention honorable.

## IX.

POÉSIE DES CI-DEVANT CURÉS DE NANDY ET DE BOISSISE-LA-BERTRAND, DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE, POUR CÉLÉBRER LA FRANCE DEVENUE RÉPUBLIQUE (3).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (4).

*La France devenue République.*

La France est enfin République;  
Célébrons ce bonheur unique,  
Dans un jargon tragi-comique  
Qui n'aït rien de soporifique,  
Mais surtout rien de salyrique.  
Le pouvoir aristocratique  
A fait place au démocratique.  
Notre triple couleur civique  
A fait faner le lys antique;  
Des parlements la race inique,  
Et la chicane famélique  
Ont fait une fin bien tragique.

« MERLIN (de Thionville) et plusieurs autres membres observent que la Convention nationale ne doit faire exception de personne et que les lois militaires surtout doivent être exécutées avec la plus grande rigueur.

« Ils invoquent sur la pétition l'ordre du jour. Il est adopté. »

(1) La lettre du conseil général de la commune de Laon n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 16 frimaire an II; mais on en trouve un extrait dans le compte rendu de cette séance publié par le *Mercur universel*.

(2) *Mercur universel* (17 frimaire an II (samedi 7 décembre 1793), p. 264, col. 2).

(3) Cette poésie n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 16 frimaire; mais elle est insérée dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance.

(4) *Second supplément au Bulletin de la Convention nationale* du 16 frimaire, l'an II de la République, une et indivisible.

Plus sage que toute l'Attique,  
Un Sénat fait la loi publique.  
Nous trouvons que notre rubrique  
Vaut mieux qu'un code tyrannique,  
Ou qu'un rêve ecclésiastique.  
En vain le dévot fanatique,  
Digne enfant de saint Dominique,  
Quoique sans habit monastique.  
Plus plein du fatras canonique  
Que de morale évangélique,  
En intrépide catholique,  
De par quelque arrêt sorbonique  
D'ignorance scientifique,  
Traite son frère d'hérétique,  
Et croit, dans son zèle caustique,  
Obtenir du ciel pacifique  
L'effet d'une horrible supplique,  
Ou de son *Agnus* diabolique  
Le succès impatriotique.  
En vain la béate mystique,  
Dans une extase séraphique,  
Fondant en pleurs comme Monique,  
Craignant le courroux olympique,  
Se plaint d'une voix angélique,  
Et dans un patois prophétique,  
De ce qu'en état anarchique  
Tout citoyen est schismatique,  
En vain de Rome l'empirique  
Cet énergumène cynique,  
Cassé, goulteux, paralytique,  
Tremblant sur son trône magique,  
Quoique, dit-on, apostolique,  
Dans sa *piété* colérique,  
Frémit de ce que la pratique,  
Jadis, hélas! si magnifique,  
Se fond et devient très modique :  
On rit de leur humeur gothique.  
De la cabale monarchique  
On nous peint la fureur comique  
Sous une couleur emphatique :  
Voici l'histoire véridique.  
L'Autriche, fine et politique,  
Jointe à l'empire germanique,  
Forte du tyran britannique,  
Et de l'assassin du Mexique,  
Et de l'engeance bourbonique,  
Et de la horde despotique,  
Et de la canaille incivique,  
Soit noble, soit théologique,  
Epuise toute sa tactique;  
Et son infâme réthorique.  
Rempli d'une ardeur héroïque,  
Le Français seul avec sa pique,  
Et quelques bons grains de logique,  
Lui fera, sous très peu, la nique,  
Ainsi qu'à sa petite clique.  
Honni soit qui dira bernique !  
Qu'on nous blâme, qu'on nous critique;  
Nous dirons toujours pour réplique.  
Vive, vive la République !

*Par les ci-devant curés de Nandy et de Boissise-la-Bertrand, près Melun.*

## X.

LISTE DES PRÊTRES DU DISTRICT DE PROVINS QUI ONT RENONCÉ AUX FONCTIONS ECCLÉSIASTIQUES, DEPUIS LE 28 BRUMAIRE JUSQU'AU 7 FRIMAIRE DE L'AN II DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

*Liste des prêtres qui ont renoncé aux fonctions ecclésiastiques, et ont fait dépôt de leurs lettres*

(1) La liste de ces prêtres n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 16 frimaire an II; mais elle figure en entier dans le *Second Supplément au Bulletin de la Convention* de cette séance.

(2) *Second supplément au Bulletin de la Conven-*